rapport à 1883, se chiffre par 74,751,000 francs, mais on voit que l'industrie lainière entre dans cette baisse pour une forte part.

Le tableau du commerce de la Belgique avec l'extérieur pendant les deux premiers mois de l'année courante accuse :

A l'importation, une diminution de 7.000 kil. de fils de laine sur 1883; une diminution aussi, mais insignifiante, sur les draperies ; une augmentation de 21,000 francs sur les tissus lourds, et une augmentation de 509,000 francs sur les tissus.

A l'exportation, une augmentation de 90,000 kil. de fils de laine, une augmentation également de 36,000 kil. sur les draps, une autre de 7.000 kil. sur les tissus lourds et encore une augmentation de 16,000 francs sur les tissus légers.

D'après les documents du ministère du commerce des Iles-Britanniques, voici le résumé des affaires faites avec l'extérieur dans les trois premiers mois de cette année, en comparaison avec l'exercice correspondant de 1883 :

A l'importation, les filés de laine pure ou mélangée se sont élevés, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars, à 9.297,800 fr.; c'est une diminution de 527.650 fr. Les tissus de laine ou laine et coton ont acquis le chiffre de 28 millions 801.500 fr.; c'est une augmentation de 3,419.900 fr.

A l'exportation, on ne constate que des augmentations. Les filés de laine peignée et cardée qui ont quitté les ports du Royaume-Uni depuis le commencement de la présente année sont représentés par 18,717.350 fr. Les draperies et tissus pour hommes ont atteint le chiffre de 68,160,275 fr.; c'est encore une augmentation de 4,003.975 fr. Enfin les étoffes en laine peignée, les tissus pour robes et lainages légers ont acquis une plus-value de 11,393,630 francs et ont atteint 49,805.325 fr. à l'exportation depuis le 1er janvier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La tombola au profit des victimes de la rue des Filatures. — Le comité de la tombola a décidé d'exposer les lots non réclamés de la tombola, chez M. Bernard-Welcomme. La vente de ces lots aura lieu dimanche, à onze heures, à l'Hôtel-de-Ville dans la salle des adjudications. En voici la liste :

Jeanne d'Arc, bronze. — Tableau signé Wertz. — Tableau signé Delescluse. — Tableau rustique. — Un service à découper en argent. — 2 vases de chine. — Un timbre. — Une peinture sur verre. — 2 vases cristal montés sur bois. — 2 petits vases — Une table à ouvrage en chêne. — Une gravure, portrait de Jacquart. — Un service à fumeur. — Deux vases montés sur métal blanc. — Une jardinière. — Une lampe. — Une paire pantoufles. — Un éventail. — Une boite à thé. — Un porte-cigare. — Un volume, *Le Brouteux*. — Un parapluie. — Une broderie. — Une cave à liqueurs. — Un pot à tabac. — Un porte-pipe. — Une robe d'enfant. — Une petite ombrelle. — Deux statuettes. — Une boite à bijoux. — Un piano, jouet. — Une boite à bonbons. — Cinq boites de savons. — Quatre boites de savons. — Quatre boites de savons. — Une paire de bottines d'enfants. — Un panier en osier. — Deux foulards. — Un panier à ouvrage. — Deux porte-monnaie. — Deux chemises. — Le Foyer des familles, 1 volume. — Deux châles en laine. — Un couvre-edredon — Deux dessous-lampe. — Un petit lot de bonnetterie. — Une résille et cravates. — Un canevas à tapisserie. — Une pipe et une blague à tabac. — Un jeu de dames. — Un beurrier. — Deux cannes. — Trois toiles cirées. — Une carte de France. — Une brosse. — Trois devants de feu. — Une trousse à couture. — Une machine à coudre, jouet. — Une bergerie. — Trois bonnets noirs. — Un lot de petit livres. — Deux bouteilles d'encre — Histoire de Paris. 10 volumes. — Une cage. — Six tableaux. — Un bon pour la façon d'une robe. — Un bon pour 50 kil. de pommes de terre. — Un bon pour 4 bouteilles de bordeaux et une de champagne. — Un bon pour 10 hectos de tabac. — Un bon pour 2 bouteilles de vin. — Un bon pour 20 groseillers.

Le concert au profit des blessés du Tonkin. — On nous prie d'annoncer que l'on peut aussi se procurer des cartes au *Grand Café*, rue de la Gare, et chez M. Jubé, rue Jules-Deregnaucourt.

Le comité ayant réservé des places à MM. les officiers, le cercle militaire de Roubaix a versé 100 francs pour l'œuvre.

Le commerce avec l'Afrique. — On lit dans l'*Echo du Nord :*

On nous annonce de source certaine que notre compatriote M. Henri Greffulhe, ancien secrétaire du roi des Belges à Zanzibar et ami intime du sultan Bargasch-Ben-Saïd, arrivera sous peu à Lille et Roubaix pour y établir un courant d'affaires avec l'Afrique.

La « ducasse » du Coq français, qui a lieu, chaque année, le jour de l'Ascension, a été très animée. Les promeneurs étaient très nombreux. Il en est venu de tous les points de Roubaix. C'est peut-être la fête de quartier qui attire le plus de monde. C'était une vraie kermesse : théâtres, manèges, frinnres, tirs, rien n'y manquait.

L'animation n'a cessé qu'à minuit.

Tir à l'arc à la perche. — A l'occasion de la ducasse du Coq-Français, la société d'archers, les *Amis réunis*, établie à la Potennerie, a donné un concours auquel ont pris part 158 tireurs, dont de nombreux étrangers, surtout de la Belgique.

Voici les noms de ceux qui ont obtenu les premiers prix : 1er prix, le coq, 150 fr., M. Théophile Desmets, de Roubaix; 2e prix, une poule, 75 fr., M. Henri Messiaenne, de Lille; 3e prix, une poule, 75 fr., M. Henri Lagneaux, de Lille ; 4e prix, une poule, 50 fr., M. Henri Mondelle, de Tournai ; 5e prix, une poule, 50 fr., M. J.-B. Nuttens, de Roubaix; 6e prix, une poule, 25 fr., M. Louis Deblauw, de Wasquehal; 7e prix, avant-dernier petit oiseau abattu, 30 fr., M. Arthur Billet, de Tourcoing ; 8e prix, dernier petit oiseau abattu, 40 fr., M. Fortuné Leclercq, de Curme.

Une poule de 25 francs est restée sur la perche et a été tirée au sort. Cent-six oiseaux de 10 francs ont, de plus, été abattus par divers tireurs.

Ce beau concours avait aussi attiré au siège de la Société et dans les cabarets voisins un grand nombre de curieux.

Deux saisies, d'un genre tout particulier, viennent d'être faites par le personnel de l'octroi.

Lundi soir, une femme, nommée Marie Deboulogne, traversait la rue de Lannoy sans trop attirer l'attention des passants. Mais le brigadier Pauchet et le sous-brigadier Leclercq, lui trouvèrent une gibbosité peu naturelle et la prièrent d'ôter son châle.

Cette demande indiscrète lui fit faire la grimace, mais elle dut s'exécuter et étaler aux yeux des passants un *veau mort-né* d'une quinzaine de kil. environ qu'elle s'était appliqué sur les épaules, et qui était sans doute destiné à un charcutier de Roubaix.

Deux heures plus tard, les sous-brigadiers Wacrenier et Duponchel et MM. Désir et Florin, employés d'octroi, opéraient chez un charcutier de Roubaix une saisie semblable *sur le dos* de la fille Deboulogne. Ici le veau pesait 16 kilos 500.

Il parait que ce genre de fraude n'est pas nouveau. Encore s'il s'agissait de viande saine. Mais les deux veaux saisis étaient absolument impropres à la consommation et ont dû être jetés à la voirie.

On se demande sans doute comment une femme peut parvenir à dissimuler un veau sous ses vêtements.

Le veau, entièrement dépouillé et désossé, est appliqué sur le dos, les pattes de devant s'engagent derrière les bras de la fraudeuse, les pattes de derrière autour de la taille; le tout est soigneusement attaché avec des ficelles.

Il faut un œil exercé pour découvrir sous un châle ou sous un vêtement un peu ample l'existence du *corps* du délit sur le corps du délinquant.

La femme et la fille Deboulogne n'ont pas eu de chance. C'est tout le contraire pour les amateurs de pâté de veau.

Une petite fille de trois ans, Pauline Charlet, jouait hier avec d'autres enfants sur le pont de Croix, lorsque, soudain, elle tomba dans le canal. Elle fut heureusement retirée saine et sauve par un batelier, M. François Delplace.

Deux vols — Le domestique de M. Henri Dhalluin, fermier, route d'Hem, s'est aperçu, hier soir, qu'on avait volé un veau dans le verger de son maitre. On recherche le coupable.

— Des outils appartenant à M. Henri Graveline, plafonneur, rue du Tilleul, ont été volés hier, dans une maison en construction de la rue Watt. L'auteur est inconnu.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours du dimanche 18 mai sur Creil organisé par la société l'*Eclaireur* établie chez M. T. Terlynck au *Hussard Français*, près de l'église, (Croix). 793 pigeons lâchés le 18 mai, à 7 heures, par M. Leman, convoyeur.

1er prix, 10 h. 18 3[4, E Roussel, P — 2e, 10 h. 19, C. Catel, PPP. — 3e, 10 h. 20, Watteau, PP. — 4e, 10 h. 20, L. Doite, PP. — 5e, 10 h. 20, L. Doite, PP. — 6e, 10 h 20 3[4, F. Hazebroucq, P — 7e, 10 h. 21, Catrix, P — 8e, 10 h. 21, F. Lepers, P. — 9e, 10 h 21 1[2, A. Duret, P. 10e, 10 h. 22, L. Lefebvre — 11e, 10 h. 22, A. Maton, P. — 12e, 10 h. 22 1[2, C. Machu, P. — 13e. 10 h. 22 1[2, Lefebvre, P. — 14e, 10 h 22 1[2, E. Duhem, PP. — 15e, 10 h. 23, Debaets, P. — 16e, 10 h. 23 1[2, A. Duret, P. — 17e, 10 h 23 1[2, A. Vanesse, PPP. — 18e, 10 h. 23 3[4, F. Hazebroucq, P. — 19e, 10 h. 24 1[2, J. Grignolio, PP. — 20e, 10 h. 24 1[2, Fachaut, P. — 21e, 10 h. 24 1[2, J. Lecomte. — 22e, 10 h. 24 1[2, Ve Six, PP. — 23e, 10 h. 24 3[4, C. Berton. — 24e, 10 h. 25, J. Lecomte, P — 25e, 10 h. 25, Vanhappel, P. — 26e, 10 h. 25, L. Deregnaucourt. — 27e, 10 h. 25, Ladame. — 28e, 10 h. 25 1[2, J. Bernard, PP. — 29e, 10 h. 25 1[2, Lefebvre, P. — 30e, 10 h. 25 1[2, E. Wallays, P. — 31e, 10 h. 25 3[4, A. Balcaen, P. — 32e, 10 h 25 3[4, A. Balcaen. — 33e, 10 h. 25 3[4, L. Cocheteux, PPP — 34e, 10 h. 26, H. Leclercq — 35e, 10 h. 26 1[4, Dessonville — 36e, 10 h. 25 1[2, Castelain — 37e, 10 h. 26 3[4, F. Piérard, PPP. — 38e, 10 h. 27, Prouvost, PP. — 39e, 10 h 27, D'Halluin Varrasse. — 40e, 10 h 27, Lamblin, PP. — 41e, 10 h. 27 1[4, G. Desrousseaux, PP. — 42e, 10 h. 27 1[2, Olive. — 43e, 10 h 27 1[2, J. Vanacker. — 44e, 10 h. 27 1[2, Bochman, PP. — 45e, 10 h. 28, F. Mathon, PP. — 46e, 10 h. 28 1[2, C. Lecomte, PP. — 47e, 10 h. 28 1[2, Willem, P. — 48e, 10 h. 28 1[2, Nérinck, P. — 49e, 10 h. 28 1[2, J. Versquel, P. — 50e, 10 h. 29, Vine. — 51e, 10 h. 29. J. Loquet, P. — 52e, 10 h. 29, E. Catteau, PPP. — 53e, 10 h. 29 1[2, Carpentier, P. — 54e, 10 h. 29 1[2, D'Halluin-Varrasse, P. — 55e, 10 h. 29 1[2, Dujardin, PP. 56e, 10 h. 29 1[2, C. Verdonck, PP. — 57e 10 h. 29 1[2, L. Liévin, PP. — 58e, 10 h. 29 1[2, P. Bultyau, P. — 59e, 10 h. 29 3[4, Vandesype, PPP — 60e, 10 h. 30, C. Catel, PP. — 61e, 10 h. 30 1[2, C. Escade, P. — 62e, 10 h. 30 1[2, J. Lecomte, PP. — 63e, 10 h. 30 1[4, H. Clément, PP. 64e, 30 3[4, Debuyne, P. — 65e, 10 h. 30 3[4, J. Degrave, PP. — 66e, 10 h. 30 3[4, J. Desobry, P. — 67e, 10 h. 31, F. Marsy, P. — 68e, 10 h. 31, D'hellemme, P. — 69e, 10 h. 31, Nérinck, PP — 70e, 10 h. 31, D'hellemmes — 71e, 10 h. 31, 1[4, Desmetd. — 72e, 10 h. 31 1[2, Desaut. — 73e, 10 h. 31 1[2, Bochman. — 74e, 10 h 31 1[2, A. Vanesse, PP. — 75e, 10 h. 31 1[2, Delourme, PP. — 76e, 10 h. 31 3[4, A. Rabaux. — 77e, 10 h. 32, Berton. — 78e, 10 h. 32, E. Botas — 79e, 10 h. 32 1[4, Crochon.

Arrêt de la poule à 1 fr. à 10 h. 31.

AVIS. — MM. les délégués qui ont donné leurs adresses sont invités à la **réunion qui aura** lieu le samedi 24 courant, à neuf heures du soir, au cercle Union, rue Saint-Antoine, 32.

— La commission de la Fédération et du cercle Union porte à la connaissance des amateurs que, pour les concours au-delà de Paris, les délégués siégeront aux postes ci-dessous :

Chez MM. Behague, rue de l'Alma, 244 ; Grouillor, rue Voltaire; Jean-Baptiste Monnier, rue de la Vigne; A. Lauwers, rue Lacroix; Catel, rue de Lannoy, 194; Beaudringhien, rue du Moulin; A. Loucheur, rue d'Isly ; Elie Catteau, rue de l'Epeule, 155; G. Desrousseaux, rue des Arts, 166; J. Degraeve, rue Solférino; J. Preys, rue Notre-Dame, 5; Bayart, rue Saint-Antoine, 32 ; Vanlender, rue des Longues-Haies; Harmonie, Grande-Place. à Mouveaux; Catel, près du pont du Blanc-Seau ; Terlinck, à Croix ; Hôtel de France, Grande-Place; C. Pruvost, au Palais, place du Pile. Des imprimés sont à la disposition des amateurs pour établir leurs parcours, au siège de la fédération, chez M. Elie Catteau, rue de l'Epeule, 155.

— Voici le résultat des concours de dimanche sur Clermont et Creil, offerts par la Société établie chez M. Hazebrouck, à Wattrelos.

Concours de Clermont. — Lâcher de 335 pigeons, à 7 heures, convoyeur Leman :

1er prix, 9 heures 33, Losfeld, P P. — 9. h. 33, Mercier, P. — 9 h, 34, Bayard, P. — 9 h. 34, Delcroix, P. — 9 h. 34 Bossut — 9 h. 34, Govenau P. — 9 h. 35, Liagre, P P. — 9 h. 35, Vanmeen, P P. — 9 h. 35, Jacquart, P. — 9 h. 36, Piroy. — 9 h. 36, Hespel, P P. — 9 h. 37, Delplanque, P. — 9 h. 37, Florin, P P. — 9 h. 37, Hayard, P P. — 9 h. 37, Dewardée, P. — 9 h. 37, Lepers, P P. — 9 h. 37, Losfeld, P. — 9 h. 38, Delcroix, P. — 9 h. 38, Vamienne. — 9 h. 38, Vamienne. — 9 h. 39. Delcroix, P. — 9 h. 39, Tanchon, P. — 9 h. 40, Dellart P. — 9 h. 40, Lampe — 9 h. 40, Lamérant. — 9 h. 40, Depighel. — 9 h. 40, Praie. — 9 h. 41, Bayard, P. — 9 h. 41, Delplanque, P. — 9 h. 41, Vandembrouck. — 9 h. 41, Florin, P. — 9 h. 41, Debrytte — 9 h. 42, Delplanque. — 9 h. 42, Florin — 9 h. 42, Delcroix, P P. — 9 h. 42, Vamienne, PP.

Concours de Creil. Lâcher de 448 pigeons. à 7h.20. — Convoyeur Leman. 1er prix, 10 h. 27, Devernoie, P. — 10 h. 29 m. Vesquels. — 10 h. 29 m.. Delrutte. — 10 h. 30 m., Vamienne, PP. — 10 h. 30 m., Deeck. — 10 h. 30 m., Dusollier, P. — 10 h, 31 m., Vamienne, PP. — 10 h. 32 m., Florin, PP. — 10 h. 32 m., Codron, P. — 10 h. 32 m., Remy. — 10 h. 32 m., Bayard, P. — 19 h. 33 m., Idem., PP. — 10 h. 34 m., Delcroix, PP. — 10 h. 34 m., Destombes, P. — 10 h. 34 m., Deldalle, P. — 10 h. 34 m., Velcomme, P. — 10 h, 30 m., Baptiste. P. — 10 h. 35 m., Florin, PP. — 10 h. 35 m., Idem., PP. — 10 h. 35 m., Defeu, PP. — 10 h. 35 m., Baptiste. — 10 h. 35 m., Bayard, P.

10 h. 35, Delrue, P. — 10 h. 35, Hespel, P. — 10 h. 35, Lepoutre, P. — 10 h. 36, Hayard, P. — 10 h. 36, Villecomme. — 10 h. 37, Catteau, P. — 10 h. 37, Mercier, P. — 10 h. 37, Pluquet, P. — 10 h. 38, Seynave, P. — 10 h. 38, Plancon, P. — 10 h. 38, Losfeld, P. — 10 h. 38, Vamienne, P. — 10 h. 38, Baptiste. — 10 h. 39, Delattre. — 10 h. 39, Codron. — 10 h. 39, Lauwers. — 10 h. 39, Deproest. — 10 h. 39, Castelain. — 10 h. 40, Tanchon. — 10 h. 40, Hayart. — 10 h. 40, Valeneele. — 10 h. 40, Bayard et Florin.

Ephémérides de la charité roubaisienne — 23 mai 1690. — Les manants de Roubaix, dans une requête présentée par eux à la gouvernance de Lille, au sujet des tailles, reprochant aux Magistrat ses libéralités excessives envers les pauvres.

« C'est, disent-ils, par un manquement d'économie et de prévoyance que les membres du magistrat font des aumônes aux pauvres, au-dessus de leurs revenus annuels et autre bienfaits particuliers qu'ils reçoivent des habitants et laboureurs. Cet excès de libéralité démesurée attire les pauvres des villages voisins et invite les autres à vivre dans leur fainéantise, vagabonder et mendier dans le beau de leur âge sans vouloir travailler soit à la labour, soit aux outils et ouvrages qui se fabriquent audit Roubaix. Etant à observer que la pauvreté a cent livres de gros et plus de revenus par an; qu'outre cela, lesdits manants et laboureurs sont chargés de leur bailler 2,000 livres de pain toutes les semaines, comme aussi de les accommoder de logements et d'ailleurs que lesdits pauvres profitent encore des aumônes journalières, en telle sorte qu'on peut dire que ceux de ce lieu vivent avec plus d'aise et de facilité que plusieurs laboureurs qui ont l'honnêteté et le courage de travailler pour subsister

» S'il n'y avait pas tant de marchands, ajoutent-ils dans une réplique, il y aurait moins de pauvres, puis qu'ils attirent des ouvriers pour travailler à leur négoce et en après les abandonnent, demeurant ainsi à la charge de la communauté, étant à observer qu'il n'y a point un seul ouvrier des laboureurs qui soit assisté de la communauté. Et cela est si vrai qu'on fait compte de soixante ménages et plus qu'ils se sont procurés des villages voisins qui aujourd'hui sont entretenus à la ruine des pauvres laboureurs, se faisant un plaisir de mendier sans vouloir travailler et lesdits défenseurs (les membres du magistrat) les supportent de leur fainéantise. » (Archives de Roubaix, CC 157 nº 89 et 158 nº 27.)

23 mai 1647. — Accord entre sœur Jeanne Bataille maitresse de l'hôpital Sainte-Elisabeth, de Roubaix et Luc Roussel, pasteur de la Sainte-Marie Madeleine-lez-Lille, pour la réception de sœur Marie-Madeleine Wattrelos.

Me Roussel s'engage à donner pour la dot de sa dite cousine un lieu manoir et 1,800 de terre, à Hem, et en outre la somme de 150 florins (Archives de Roubaix, GG 287, folio 20 verso).

23 mai 1879. — Le conseil municipal de Roubaix émet un avis favorable à la demande formée par la commission administrative des hospices, à l'effet de porter le prix de la journée des malades indigents des communes rurales, admis à l'hôpital de 1 fr 50 à 2 francs. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, 1879, page 24.)

TOURCOING

Le nommé Barbion, matelassier, dont nous avons mentionné le mois dernier la condamnation à 13 mois de prison, par le tribunal correctionnel de Lille, pour tentative de vol pendant la nuit, dans les magasins généraux de Tourcoing, a interjeté appél de ce jugement. La cour de Douai, après une brillante plaidoirie de Me de Prat, vient d'acquitter Barbion.

La gendarmerie de Tourcoing a arrêté le nommé Edouard Barthélemy, âgé de 20 ans, soldat au 8e régiment de dragons, qui s'était absenté de son corps depuis le 15 mai. Barthelemy a été conduit immédiatement à Lille pour être mis à la disposition de M. le général commandant le 1er corps d'armée.

M. Henri Vrostaerd a trouvé un chien noir, portant sur le collier le nom de J.-B. Devernay ; il le tient à la disposition de son propriétaire.

Une contravention à la police des cabarets a été dressée à la charge d'un cafetier de la rue du Tilleul, pour avoir tenu des consommateurs après l'heure réglementaire.

Mlle Marie DeBruckère, tailleuse, nous prie de dire qu'elle n'a rien de commun, avec son homonyme dont quelques journaux ont annoncé le récent départ pour la Belgique avec un déserteur nommé Welcomme.

Marcq-en-Barœul. — Des jeunes gens organisent un grand carrousel pour le dimanche 25 mai. Il y aura 550 francs de prix. L'inscription se fera à l'estaminet Saint-Georges, à partir de dix heures du matin.

Ephéméride tourquennoise. — 23 mai 1793 — Un détachement de Hollandais, composé de 400 fantassins et de trente cavaliers, marche sur Tourcoing avec deux pièces de canon. La défense est aussitôt organisée, les rues sont coupées par des fossés et fermées par des remblais en terre, et les barrières des rues de Lille, Tournai et Gand sont barricadées par des caissons renversés.

Les Hollandais battent en retraite après quatorze heures de combat.

LILLE

PROPOSITION DE LOI SUR LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — Voici le texte de la proposition de la loi sur les conseils des prud'hommes déposée au nom de la commission par MM. Pierre Legrand et Giard, députés.

Article 1er. — Dans le cas où les électeurs de l'une ou l'autre des catégories, patrons ou ouvriers, s'abstiendraient de voter lors des élections pour les conseils de prud'hommes, ou porteraient leurs suffrages sur le nom d'un candidat notoirement inéligible ;

Dans celui où les candidats élus de l'une ou l'autre catégorie refuseraient d'accepter le mandat;

Dans le cas enfin où certains membres élus s'abstiendraient systématiquement de siéger ;

Il sera procédé dans la quinzaine à des élections nouvelles pour compléter le conseil.

Si après ces nouvelles élections les mêmes obstacles empêchent encore la constitution ou le fonctionnement du conseil, les prud'hommes régulièrement élus, acceptant le mandat et se rendant aux convocations, procéderont et jugeront seuls, pourvu qu'ils soient au nombre de trois, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Art. 2. — Sont modifiés ou complétés ainsi qu'il suit les articles 22 du décret du 27 mai 1848, 11 de la loi du 1er juin 1853, 2 et 4 de la loi du 7 février 1880.

Décret du 27 mai 1848, art. 22. — Une audience au moins par semaine sera consacrée aux conciliations. Cette audience sera tenue par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier.

Exceptionnellement et dans les cas prévus par l'article premier de la présente proposition, les deux membres pourront appartenir à la même catégorie.

Loi du 1er juin 1853, art. 11. — Le bureau général est composé, indépendamment du président ou du vice-président, d'un nombre égal de prud'hommes patrons et de prud'hommes ouvriers. Ce nombre est au moins de deux prud'hommes patrons et de deux prud'hommes ouvriers, quel que soit celui des membres dont se compose le conseil.

Par exception et dans les cas prévus par l'article premier du présent projet, les quatre membres pourront être pris dans la même catégorie.

Loi du 7 février 1880, art. 2. — Lorsque le président sera choisi parmi les prud'hommes patrons, le vice-président ne pourra l'être que parmi les prud'hommes ouvriers, et réciproquement.

Dans les cas exceptionnels prévus par l'article premier du projet actuel, le président et le vice-président pourront appartenir à la même catégorie.

Loi du 7 février 1880, art. 4. — Le bureau particulier des conseils de prud'hommes institué par l'article 21 du décret du 11 juin 1809 sera présidé alternativement par un patron et un ouvrier suivant un roulement établi par le règlement particulier de chaque conseil, sauf dans le cas prévu par l'article premier du présent projet.

La caserne de Paris. — En procédant à la restauration d'une salle dépendant de l'infirmerie de la rue de Paris, occupée par le 16e bataillon de chasseurs à pied, on a découvert, sous les enduits de la voûte, une série d'inscriptions curieuses, tracées au crayon rouge par quelque soldat allemand ou hollandais. La Commission historique est allée les examiner et a confié à l'un de ses membres, M. Delphin Petit, le soin d'en prendre une reproduction par la photographie. Ce travail vient d'être accompli.

Ces inscriptions se divisent en deux séries : l'une couvrant l'une des retombées de l'ogive, la seconde occupant l'autre.

La première se composerait d'abord, en commençant par le bas, de trois personnages représentant le roi, la reine et le dauphin de France (1737), ainsi que l'indique un écusson royal dessiné au milieu d'eux et les couronnes dont ils sont coiffés ; puis viennent : une hôtellerie à girouettes, un ange aux ailes déployées, deux seigneurs combattants, une dame décolletée, un animal fantastique au-dessus duquel on peut lire le mot « griffon », et enfin deux arbres sous lesquels se tiennent divers petits personnages.

Au dessus de cette ligne, on voit une large couronne tenue par deux anges et dans laquelle est tracée une inscription encore assez nette, puis d'autres dessins dont il est impossible de préciser la nature. Tout l'espace laissé libre par ces dessins divers est couvert d'inscriptions en caractères presque impossibles à déchiffrer, à l'exception de quelques mots de mauvais allemand qui semblent appartenir à des versets de psaumes.

Le ou les auteurs de ces grimoires étaient vraisemblablement gens dévots et surtout patients, car le travail qu'ils ont accompli là leur a demandé du temps. Etaient-ce des prisonniers, des malades ou des désœuvrés ?

L'autre série est moins compliquée. Le champ de la voûte est aussi criblé d'inscriptions dont une, en grands caractères bien lisibles et entourée d'une couronne, est certainement un verset ou une prière ; mais en fait de dessins, on n'y voit qu'une femme tenant un lis à la main, et une église représentant à l'évidence, dans la pensée du dessinateur, la cathédrale de Strasbourg. Cette dernière image révèle l'identité des ou tout au moins de l'un des auteurs de ces curieuses inscriptions.

La société des anciens sous-officiers de Lille, a inauguré, jeudi, son nouveau local, situé actuellement au *Café Français*, Grande-Place. A cette occasion, elle avait offert un punch à ses membres d'honneur et à ses membres honoraires. La presse locale ainsi que des délégations de sous-officiers de tous les corps de la garnison assistaient à cette fête, à laquelle la fanfare de Wazemmes prêtait son concours.

Dès six heures du soir, la fanfare est allée chercher la Société des sous-officiers, à son ancien local, place de Strasbourg, et, précédé de la musique, le cortège, composé d'environ 200 sociétaires, s'est rendu militairement au nouveau local. Une foule énorme se pressait sur le parcours et sur la Grande-Place, où l'excellente fanfare a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire. Le drapeau de la société était porté par un ancien sous-officier, dont la poitrine était couverte de décorations.

Un punch a été servi

M. Peyret-Mirande, président de la Société, a porté un toast au général Faidherbe, président d'honneur.

M. Legougeux, après avoir fait l'historique de la Société, a remercié la presse du concours qu'elle lui a prêté.

Travaux du canal de la Sensée. — L'adjudication des travaux a eu lieu vendredi à la préfecture. Le montant de ces travaux est de 38,048 fr. 75.

La société anonyme des anciens établissements Cail, succursale de Douai, a eu l'adjudication avec un rabais de 21 0/0.

« Le Radical du Nord. » — Le *Radical du Nord*, fondé il y a 2 mois, annonce qu'il interrompt sa publication, mais que, à la prochaine campagne électorale, il reparaîtra au premier rang des soldats du radicalisme, plus fort que jamais.

Coquelin aîné à Lille. — Nous sommes très heureux d'annoncer que Coquelin aîné viendra, avec d'autres artistes du Théâtre Français, donner, mercredi prochain, une représentation à Lille.

Il y a déjà quelque temps que nous n'avons vu l'éminent comédien.

Nous ne connaissons pas encore le programme du spectacle, mais, avec Coquelin, nous sommes sûrs qu'il sera attrayant.

Empoisonnement. — Deux sœurs, Marie et Clémence Mallet, ouvrières dévideuses, demeurant 28, rue des Robleds, après avoir pris leur repas, se sentirent prises de fortes crampes d'estomac.

Le docteur Raynal fut aussitôt appelé et constata l'empoisonnement, mais sans gravité. Une médicamentation énergique fut appliquée et tout danger de mort fut éloigné.

Ces jeunes filles avaient pris du bouillon et du pâté qu'elles avaient achetés elles-mêmes dans les environs de leur demeure.

Le bouillon restant a été reconnu comme ne contenant aucune substance nuisible. Quant au pâte, une analyse minutieuse en sera faite.

On assure que sept autres personnes ont été prises aussi des mêmes symptômes.

Tentative de suicide. — Un journalier en état d'ivresse, le sieur Boudet, a tenté de se suicider en se jetant au devant du car à vapeur, sous les voûtes de la porte de Roubaix. Cette tentative ayant échoué, Boudet a essayé alors de se précipiter en bas des fortifications. On l'a arrêté à temps et conduit à l'amigo.

L'explication d'un fait : *Eupexa-Eupexa.* — Je l'ai trouvé ! trouvé ! s'écriait Archimède en parcourant les rues de Syracuse alors qu'il venait de découvrir le principe qui porte son nom ! actuellement tous les journaux de France et de l'étranger ne parlent que des cures vraiment merveilleuses obtenues à l'aide de ce nouveau traitement le vin et sirop Fontaine dans toutes les maladies de poitrine : rhume, bronchite, catarrhe, etc,, Dépôt, pharmacie Couvreur (Roubaix). 20751

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 23 mai

Le sieur Benjamin François, charron à Roubaix, est poursuivi en justice pour cause de blessures par imprudence dans les circonstances suivantes :

Il avait envoyé au sieur Boscq, maréchal-ferrant en la même ville, une roue de chariot, pour y faire appliquer des ferrures. — Ce dernier faisait reporter cette roue chez le charron, pendant l'absence de M. François, celui-ci, à son retour, apprenait que des enfants, en jouant autour de ladite roue, auraient été blessés par elle assez grièvement en la faisant tomber sur eux.

Me Roche, le conseil du prévenu, fait observer, avec juste raison que le vrai coupable du fait d'imprudence, en l'espèce, ne peut être que le maréchal ou l'ouvrier charron, mais jamais, à aucun titre, le patron de ce dernier, qui ne peut être actionné que comme civilement responsable du fait de son employé, si ce dernier est reconnu coupable de négligence, ce qui est encore à prouver ; car, si le maréchal soutient avoir prevenu l'ouvrier du sieur François qu'il avait rapporté la roue, l'ouvrier, de son côté, affirme n'avoir pas été prevenu ; auquel cas la responsabilité de l'accident incomberait au sieur Boscq seul.

Le tribunal, adoptant ces raisons, acquitte le prévenu du chef de blessures par imprudence, et le renvoie des fins de la plainte.

***

Nous avons rendu compte, il y a huit jours, de l'affaire concernant les sieurs Deraet et Hoegstel, ouvriers au service du sieur Fontier, à Roubaix, ainsi que ce dernier, inculpé de bris de clôture appartenant au sieur Bayart, propriétaire au même lieu.

Le tribunal, qui avait remis à ce jour le prononcé du jugement, a acquitté l'ouvrier Hoegstel et a prononcé contre les prévenus Deraet et Fontier la peine de 16 fr. d'amende chacun.

INTÉRIM.

NORD

Bureau télégraphique. — Par décision du ministre des postes et télégraphes, la création d'un bureau télégraphique municipal est autorisée dans la commune de Sebourg (Nord).

Saméon. — Un carrousel aura lieu dans cette commune le 15 juin prochain.

Des prix offerts par MM. des Rotours, Desmoutiers et Josson, seront distribués aux vainqueurs.

Le carrousel sera suivi d'un grand bal.

Valenciennes. — Mercredi, vers neuf heures du matin, un cocher, le sieur Ferdinand Deloffe, stationnait, impasse du Jolimetz, au faubourg de Paris, attendant les personnes qui devaient monter dans sa voiture pour assister à une noce. Il descendit de son siège et entra dans un estaminet pour y prendre une chope. Pendant ce temps, les chevaux prirent peur et s'emportèrent En ville, un ouvrier mineur, le sieur François Brunet, âgé de 22 ans, voyant le danger et n'écoutant que son courage, se lança à la tête des chevaux pour les maîtriser, mais il fut renversé et la voiture lui passa sur le corps.

Le docteur Depoorter lui a donné les premiers soins. Le blessé a été conduit chez sa mère.

Fourmies. — Voici le bilan des pertes de l'incendie de la filature Deswartes. Déduction faite des marchandises sauvées, soit 25,000 fr.; de la valeur de la machine et des générateurs estimée environ 25,000 fr., elles ne dépassent pas 200.000 fr., ce qui donne 250,000 fr. pour la valeur du bâtiment principal, (le seul incendié), et de tout ce qu'il renfermait au moment du sinistre.

Or, il était assuré, savoir: bâtiment 76 mille ; machines 227 milles; laines 68 mille, ensemble 371 mille.

C'est la *Fourmisienne* qui doit couvrir toutes les pertes résultant de ce sinistre.

On a placardé une affiche ainsi conçue :

2,000 francs de récompense seront accordés par la *Fourmisienne*, à celui qui fera découvrir l'incendiaire des établissements Deswartes. — Le Conseil d'administration de « *La Fourmisienne*. »

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — La Société des Francs-Tireurs de Saint-Omer se dispose à offrir, pendant toute la durée du concours régional, un grand concours de tir.

Deux cibles à 80 mètres, une à 6 mètres, au Flobert lisse, et une à 12 mètres au Flobert rayé, seront installées dans le nouveau baraquement du Stand.

— M. de Lesseps a accepté en principe l'invitation qui lui avait été faite par la Société de Géographie de Saint-Omer, à laquelle s'étaient joints la municipalité, le conseil d'arrondissement et la Chambre de commerce, d'assister au concours régional de Saint-Omer.

Calais, 22 mai. — *Bénédiction de la mer.* — Hier, le clergé de Notre-Dame auquel s'était joint celui de la paroisse Saint-Pierre-du-Courgain a, comme les années précédentes, béni la mer.

Aujourd'hui, a eu lieu la procession traditionnelle; elle a parcouru les rues et la place d'Armes au milieu du plus grand ordre et suivie d'une nombreuse assistance.

— *Tentative d'assassinat.* — Hier matin, un italien nommé Parissenti, ouvrier terrassier, âgé de 49 ans, demeurant rue des Deux-Moulins, étant en état d'ivresse, donna plusieurs coups sur la tête avec une cuillère en fer, à sa femme Vela-Lucia-Maria, âgée de 45 ans; le sang s'échappait avec abondance de la blessure.

La fille de l'Italien, âgée de 15 ans, accourut aux cris de sa mère. Parissenti lui donna un coup de pied dans le ventre qui la fit tomber du haut de l'escalier, puis il prit la fuite.

La gendarmerie, avertie, s'est mise aussitôt à la poursuite de cet individu et l'a arrêté, aidée de plusieurs habitants.

Boulogne-sur-Mer. — Un terrible accident s'est produit hier matin dans les ateliers de la scierie de M. Lebeau.

Un jeune homme d'une quinzaine d'années, occupé à recueillir la sciure de bois dans les caves, y était descendu vers neuf heures, comme d'habitude. C'est dans ces mêmes caves, que se trouve l'arbre de couche de la machine, sur lequel sont établies les courroies de transmission.

Au bout de quelque temps, inquiets de ne pas le voir reparaître, les ouvriers descendirent dans la cave à leur tour. Un horrible spectacle s'offrit à leurs yeux.

Le cadavre du malheureux enfant gisait tout sanglant à côté des transmissions.

Un médecin, appelé en toute hâte, n'a pu que constater le décès.

La victime aura commis l'imprudence de s'approcher d'une des courroies, qui l'aura broyé contre le sol ou le plafond. Une enquête est commencée.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 mai. — Auguste Wallaeys, rue des Longues Haies, 237. — Joseph Lemaire, rue du Fontenoy, cité Zénaïs, 7. — Henri Mercier, rue Delattre, 13. — Gustave Dubar, rue de Wagram — Marguerite Deschamps, rue Jean-Bart, cour Vanneste, 7 — Julia Norbunt, place Chaptal, 5. — Oscar Parent, rue Ronde le, chez Antoine Fiévet.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 21 mai. — Louis Delatte, 35 ans, couvreur et Zoé Dufermont, 23 ans, cabaretière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 mai. — Frédéric Radde, 21 ans, apprêteur, rue de l'Epeule, cour J.-Bte Lecomte, 11. — Clemence Dewisme, 23 ans, tisserande, chemin des Couteaux, fort Lestienne, 16. — Constance Blanquart. 44 ans, repasseuse, rue de l'Ermitage, 6 — Virginie Moerman, 68 ans, tisserande, Hôtel-Dieu. — Jeanne Lefebvre, 10 mois, rue de Lannoy, 214. — Maria Delavallée, 9 ans, rue d'Espagne, cour Verstavelde, 1. — Arthur Delcoigne, 1 an, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 9. — Léonard Delcercheder, 4 ans, rue Denain, cour Dhalluin.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 21 mai. — Berthe Villez, rue Fin de la Guerre. — Victor Montagne, rue Neuve de-Roubaix.

FEUILLETON DU 24 MAI — (Nº 22.)

L'ESPIONNE

XVI

La journée avait été fort chaude, la nuit fut magnifique; une brise fraîche tempérait l'atmosphère; enfin un beau clair de lune illuminait le jardin, laissant dans une ombre épaisse les massifs des vieux arbres. Ce demi-jour lui plaisait, il était en harmonie avec son état mental. Il n'alluma aucun flambeau, se plaça contre les fenêtres, se plongeant dans une sorte d'inertie, qui était pour lui un véritable apaisement. Il lui semblait que son cerveau était vide, et qu'il n'avait même plus la force de penser. Il était depuis longtemps plongé dans cet anéantissement, lorsque tout d'un coup un bruit qui venait du jardin, le grincement d'une porte qu'on ouvre le fit tressaillir. Son attention était éveillée; il se demandait qui pouvait entrer par l'issue de la ruelle à une heure aussi avancée.

Le froissement du gravier lui indiqua que la personne qui venait de s'introduire, approchait, mais elle restait encore invisible, protégé par le couvert des arbres.

Devant l'hôtel, il y avait un grand espace vide, très éclairé en ce moment ; nécessairement, il reconnaîtrait l'inconnu pendant qu'il le traverserait.

Sa prévision ne tarda pas à se réaliser : tout à coup, émargeant de l'ombre, apparut la silhouette noire d'un homme de haute taille, enveloppé d'un manteau et ayant le chapeau rabattu.

Ce n'était point un domestique, il n'en avait ni la tournure, ni les allures.

Le visiteur qui paraissait parfaitement familiarisé avec les lieux, marcha droit à la fenêtre éclairée, celle de Mme de Noireterre qui, nous le rappelons, était située au rez de-chaussée.

Il était sans doute attendu, car la fenêtre s'ouvrit sans bruit pour lui donner passage.

Plus d'illusions à se faire, cette visite suspecte était bien pour sa femme.

— C'est le mot de l'énigme qui vient d'entrer, se dit-il, c'est un voleur d'honneur, et, dans ce cas, la loi déclare le meurtre excusable.

Tout en monologuant ainsi, il s'était dirigé vers un meuble qu'il ouvrit et dont il tira un étui en chagrin noir; c'était un revolver à six coups de fort calibre et qui, plus d'une fois, lui avait sauvé la vie au milieu des peuplades africaines.

Le moment était grave, userait-il de son droit ?

Il réfléchit un instant avant d'agir; il aurait voulu être mieux renseigné, assister invisible à l'entretien qui avait lieu au dessous de lui.

Un souvenir traversa alors sa mémoire; il se rappela qu'autrefois, du temps de la Terreur, son grand-père, qui jamais n'avait voulu émigrer, avait échappé aux recherches des sicaires du comité de salut public, au moyen d'une cachette pratiquée dans l'épaisseur du mur, et qui mettait en communication les deux étages, sa chambre et celle de la marquise.

Depuis nombre d'années, l'ouverture était dissimulée par une tapisserie; pour la mettre au jour, il suffisait de couper la tenture avec un instrument tranchant. Il prit une lanterne sourde pour s'éclairer, et, à l'aide d'un couteau de chasse très affilé, il fendit l'étoffe dans toute sa longueur. La porte secrète devint aussitôt visible; il n'eut besoin que de la pousser pour se trouver sur l'escalier dérobé.

Tenant à n'être pas entendu, il avait eu la précaution de changer sa chaussure contre des pantoufles de feutre.

Retenant son souffle, il descendit, son arme à la main; sa lanterne lui étant devenue inutile, il l'avait éteinte.

Arrivé en bas, il aperçut un rayon lumineux qui filtrait à travers une porte condamnée. Elle était mince, et d'un simple coup d'épaule il pouvait la faire voler en éclats. Il chercha une ouverture pour voir, mais en vain; il s'en consola en pensant que si la vue lui faisait défaut il pourrait se dédommager avec l'ouïe. En effet, les paroles arrivaient distinctes jusqu'à lui, bien que le diapason fut bas ; en tendant l'oreille on pouvait saisir le sens des mots. Il s'assit, la tête penchée et écouta.

Laissons M. de Noireterre continuer sa faction, et pénétrons dans la chambre de la marquise.

Les événements s'étaient si bien précipités que la marâtre n'avait pu revoir le diplomate prussien, dont le départ, selon toute probabilité devait être prochain, mais elle pensait qu'il ne quitterait pas Paris, sans venir lui demander les derniers renseignements qu'elle avait recueillis.

Elle lui avait remis, dans le temps, une clef ouvrant la petite porte du jardin, et comme elle l'avait averti par une lettre du retour de son mari, elle pensait qu'il s'en servirait durant la nuit pour arriver jusqu'à elle.

C'était dans cette prévision qu'elle avait prolongé sa veillée et maintenu sa croisée entr'ouverte. Aussi ne fut-elle point surprise lorsqu'elle distingua un bruit de pas dans le jardin.

— Je vous attendais, dit-elle, au baron dès qu'il eut franchi l'appui de la fenêtre. J'ai bien des choses à vous dire : vous savez, le marquis est de retour, sa fille morte, une scène terrible! une séparation résolue !

— C'est le meilleur des dénouements, approuva Karl de Steinberg, mais, avant de causer de nos affaires privées, parlons des choses de la politique bien plus importantes. Possédez-vous les renseignements que je désirais ? Savez-vous comment sont distribués les grands commandements de l'armée ?

— Elle sera divisée ainsi qu'il suit, répondit-elle.

Le premier corps sera commandé par le maréchal Mac Mahon, le second par le général Froissard, le troisième par Bazaine, le quatrième par de Ladmirault, le cinquième par de Failly, le sixième par Canrobert, le septième par Félix Douay, et le huitième par Bourbaki.

A mesure qu'elle parlait, l'Allemand prenait des notes.

— Combien de soldats en ligne ?

— On comptait sur cinq cent mille hommes, mais il paraît que c'était une pure illusion; c'est à peine si on pourra en réunir deux cent cinquante mille.

— Nous avons un million d'Allemands à leur opposer, dit le baron, ce sera l'affaire d'une bouchée; avant quinze jours, nous serons à Paris. Je vous remercie, ma chère marquise, de votre communication et en voici le prix : une traite de cent mille francs sur la maison Rothschild.

Le bruit d'un léger froissement de papier apprit au marquis que le précieux chiffon venait de passer des mains de l'agent prussien dans celle de sa criminelle épouse. Il n'avait rien perdu de l'entretien, la trahison était pour lui patente. Sa main crispée serrait le revolver, il était prêt à bondir pour renverser le faible obstacle qui le séparait des ennemies de son pays.

La conversation avait repris, il s'arrêta, dominé par un sentiment de curiosité.

— Maintenant que nous avons fini avec les affaires de la politique, reprit Mme de Noiretette, vous plairait-il de causer de celles qui m'intéressent et qui, je le suppose du moins, doivent vous être chères.

— Vous allez au-devant de mes désirs, madame, répondit le baron.

— La lettre que je vous ai adressée, commença la marquise de Noireterre, vous a appris le brusque changement qui, en quelques heures, s'est produit dans mon existence. Je ne suis pas une veuve, libre de disposer de moi. Le mari que je croyais mort vient de reparaître ? C'est un ennemi avec lequel je dois désormais compter. Sa fille n'est plus, et il m'en fait responsable; enfin, ce qui est plus dangereux, il a des soupçons. La fortune que j'ai acquise lui paraît suspecte, il en recherche l'origine, et je frémis en songeant qu'il peut découvrir la vérité : Que faire ? Que faire ? Vous savez bien que je ne puis demander des conseils qu'à vous.

Après un silence, son interlocuteur répondit.

— Je l'avoue, votre situation est assez périlleuse pour justifier vos craintes. Ce revenant de l'autre monde bouleverse tous les plans que nous avions formés. A mon avis, vous n'avez plus de ménagements à garder. Je quitte Paris cette nuit, car je ne m'y sens plus en sûreté. Fuyez avec moi, demain nous aurons touché la terre allemande.

— Y songez-vous ? je serais irrévocablement perdue de réputation !

— Le divorce existe de l'autre côté du Rhin, nous le ferons prononcer, et en dépit de la loi française, vous deviendrez ma femme légitime.

— Quelque romanesque que soit votre proposition, je suis bien forcée de l'accueillir puisque tout issue m'est fermée. Donnez-moi le temps de serrer dans un sac de voyage tout ce que j'ai de plus précieux.

— Hâtez-vous, Madame, car je vous le répète, il faut que cette nuit nous soyons hors de Paris.

Elle se mit aussitôt à l'œuvre avec ardeur. D'abord, elle sortit de son secrétaire une liasse de billets de banque qu'elle tendit à l'allemand.

— C'est ma fortune, dit-elle, je vous la confie.

Sans répondre, il prit les papiers et en bourra les poches de son paletot.

Alors elle ramassa ses écrins, l'or qu'elle avait dans un tiroir, et mit le tout dans un grand sac en cuir de Russie. Puis elle jeta un manteau sur ses épaules, noua son chapeau et dit :

— Je suis prête. Suivez-moi, nous allons sortir par le grand escalier.

(*A suivre.*) L. VÉRAN.